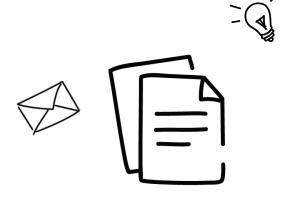
# COMMENT FAIRE APPEL À NOUS ?

Pour toute demande d'intervention, un formulaire est disponible auprès du secrétariat.



L'équipe mobile intervient sur tout le département d'Indre-et-Loire, à domicile, sur le lieu d'hospitalisation, et en établissement médico-social.



### **Contact**



02 47 42 43 45



equipemobilempr@croix-rouge.fr



Équipe mobile MPR 37 SMR Bel-Air Lieu-dit Bel-Air 37390 La Membrolle-sur-Choisille

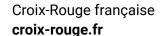


www.belair-crf.com











#### QUI SOMMES-Nous ?



Une équipe mobile pluridisciplinaire spécialisée en Médecine Physique et de Réadaptation (MPR) dont les professionnels sont issus du SMR Bel-Air.

## COMPOSITION De l'Équipe



- 1 Coordinatrice
- 1 Médecin MPR
- 2 Ergothérapeutes
- 1 Assistant de service social et animateur territorial
- 1 Secrétaire médicale

#### **POUR QUI?**

- Les personnes de +18 ans
- En situation de handicap présentant une affection du système nerveux et/ou locomoteur
- Rencontrant des difficultés fonctionnelles et/ou une perte d'autonomie dans leur quotidien

#### **Nos missions**

- Évaluation pluridisciplinaire de la personne, de son autonomie et de ses besoins
- Évaluation du milieu de vie, conseils et préconisations en aménagement de l'environnement et aides techniques
- Aide à l'élaboration d'un projet de soins et du projet de vie de la personne
- Accompagnement aux démarches sociales
- Informer, conseiller et former les professionnels et/ou familles intervenant auprès de la personne
- Coordonner les actions entre les différents intervenants et orienter vers les structures ou professionnels compétents

# Qui peut nous solliciter ?



- Les professionnels intervenant auprès de la personne
- Les professionnels libéraux (médecin traitant, infirmier rééducateur...) impliqués dans le parcours de soins
- Les professionnels du court séjour, de SMR dépourvus de médecin MPR, des structures sociales ou médicosociales
- Les dispositifs d'appui à la coordination, en cas de demande d'avis d'expert

L'équipe mobile n'intervient qu'avec l'accord de la personne et en concertation avec le médecin traitant

